

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jean-Yves SAUSEY. Sylvaine SCAGLIA.

**Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Pascal PELINSKI,
Marie-Claire D'AGOSTINO à Bertrand KLING,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.**

Secrétaire de séance : Baptiste PAVOT

Date convocation : 13 octobre 2017

N°2017-074

Objet : Positionnement du nouvel adjoint et élection

Rubrique : 5.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Madame Anne DUCHÊNE ayant présenté sa démission du poste de 6^{ème} adjointe par lettre recommandée en date du 2 octobre 2017 et Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle l'ayant acceptée par courrier du 10 octobre, le conseil municipal peut dès lors procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2121-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération 2014-025 en date du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints.

Vu la délibération 2014-026 en date du 29 mars 2014 désignant les adjoints au maire.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que, pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6^{ème} adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,
Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée et fait appel à candidature parmi les membres du conseil municipal.

Est candidat : Philippe BERTRAND-DRIRA

Considérant que l'ensemble des conseillers municipaux a donné son accord pour un vote à main levée,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité,
Philippe BERTRAND-DRIRA ne participe pas au vote
1 contre : Marc BARRON
4 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY

Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau des adjoints, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Procède à la désignation du 6^{ème} adjoint au maire :

Nombre de votants	26
Contre	1
Abstentions	4
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
Philippe BERTRAND-DRIRA	21 voix

Philippe BERTRAND-DRIRA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est nommé 6^{ème} adjoint au maire. Philippe BERTRAND-DRIRA est immédiatement installé dans ses fonctions.

Modifie le tableau des adjoints comme suit :

1 ^{er} adjoint	Jean-Pierre ROUILLON
2 ^{ème} adjointe	Marie-José AMAH
3 ^{ème} adjoint	Pascal PELINSKI
4 ^{ème} adjointe	Malika TRANCHINA
5 ^{ème} adjoint	Jean-Marie HIRTZ
6 ^{ème} adjoint	Philippe BERTRAND-DRIRA
7 ^{ème} adjoint	Daniel THOMASSIN



Le Maire,

Bertrand KLING